

DÉPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE
CASTRES



Parc Georges Spénale
81 370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE
Tél : 05.63.40.22.00
Email : mairie@ville-saint-sulpice-81.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 24 septembre 2024

Délibération n° DL-240924-113

Objet :

Passage en LED des équipements sportifs : évolution de plan de financement

Date de la convocation :
18 septembre 2024

Conseillers en exercice : 29
Présents : 21
Procurations : 7

Votants : 28
Pour : 28
Vote à l'unanimité

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Raphaël BERNARDIN, Maire.

Présents : M. Raphaël BERNARDIN, Maire – Mme Hanane MAALLEM, M. Maxime COUPEY, Mme Laurence BLANC, MM. Stéphane BERGONNIER et Bernard CAPUS, Adjoints – Mme Bernadette MARC, MM. Alain OURLIAC et Christian JOUVE, Mme Marie-Claude DRABEK, M. Jean-Pierre CABARET, Mme Laurence SÉNÉGAS, MM. Nicolas BÉLY et Benoit ALBAGNAC, Mmes Muriel PHILIPPE et Emmanuelle CARBONNE, M. Cédric PALLUEL, Mmes Bekhta BOUZID et Nadia OULD AMER, M. Julien LASSALLE et Mme Isabelle MANTEAU.

Excusés : M. Laurent SAADI (procuration à Mme Muriel PHILIPPE), Mme Nathalie MARCHAND (procuration à Mme Laurence SENEGAS), Mme Andrée GINOUX (procuration à Mme Hanane MAALLEM), M. Jean-Philippe FÉLIGETTI (procuration à Laurence BLANC), M. Stéphane FILLION (procuration à M. Julien LASSALLE), M. Maxime LACOSTE (procuration à Mme Isabelle MANTEAU) et Mme Valérie BEAUD (procuration à Mme Nadia OULD AMER)

Absent : M. Sébastien BROS

Secrétaire de séance : Mme Nadia OULD AMER.

A la demande de M. le Maire, M. Nicolas BELY, conseiller municipal, rappelle à l'assemblée que par délibération n° DL-240425-043 et n° 240425-044, du 25 avril 2024, le Conseil municipal a acté l'avant-projet de travaux de passage en LED des terrains de sports et des salles de sports, ainsi que les plans de financement associés.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique associative et sportive de la Commune et sur les actions de transitions énergétiques engagées.

Le passage en LED des équipements sportifs permettra de réaliser des économies énergétiques estimées à 61 % sur l'éclairage de ces installations, tout en améliorant de façon notable les conditions de pratiques des différents usagers.

Ce projet était susceptible de répondre aux critères de financement de différents partenaires tels que l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires ruraux et du Fonds Vert, l'Agence Nationale du Sport, la Fédération Française de Football (Fonds d'Aides au Football Amateur), le Département du Tarn et la Communauté de communes Tarn-Agout au titre du fonds de concours « projet de Territoire ».

Suite au premier retour des demandes de subventions déposées auprès de l'Etat et du Fonds verts et compte tenu de la volonté de la Commune de mener à bien ce projet, il convient de faire évoluer le plan de financement en sollicitant le fonds de concours « projet de Territoire » de la Communauté de communes Tarn-Agout, de manière plus importante.

Les deux opérations sont ainsi regroupées en un seul projet avec un plan de financement envisagé comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES		
ETUDE	2 580 €	Agence Nationale du Sport	6,76%	26 844 €
		Fédération Française de Football	3,75%	14 900 €
TRAVAUX	394 595 €			- €
		Département	17,60%	69 919 €
				- €
		CCTA	35,94%	142 755 €
		FDC projet de territoire		- €
		COMMUNE (AUTOFINANCEMENT)	35,94%	142 757 €
TOTAL	397 175 €	TOTAL	100,00%	397 175 €

Le Conseil ainsi informé et après en avoir délibéré,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu les délibérations n° DL-240425-043 et n° 240425-044, du 25 avril 2024 actant l'avant-projet de travaux de passage en LED des terrains de sports et des salles de sports, ainsi que les plans de financement associés ;
- Vu le plan de financement présenté ;
- Considérant que la Commune peut disposer de l'appui financier de ses partenaires institutionnels ;
- Considérant la nécessité de faire évoluer le plan de financement initial ;

DÉCIDE

- D'approuver la modification du projet de passage en LED des équipements sportifs.
- D'adopter le plan de financement modifié tel que présenté.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant, à solliciter l'ensemble des financeurs mentionnés sur le plan de financement et signer, au nom de la Commune, toute pièce nécessaire à la réalisation de l'opération.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Maire,
Raphaël BERNARDIN




La Secrétaire de séance,
Nadia OULD AMER




La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérécourts, accessible par le lien : <http://www.telerecourts.fr>.